

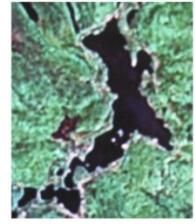
Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton

APLL

CP 1058, Saint-Élie-de-Caxton (Québec), G0X 2N0

Courriel : info@laclong.org

Site Web : www.laclong.org



Que faire s'il y a des algues bleu-vert sur notre lac ?

Que faire si vous croyez être en présence de « fleurs d'eau » de cyanobactéries ?

La première chose à faire est de prendre une photographie du phénomène et de contacter une personne de l'association pour l'identification de la présence possible de « fleurs d'eau » de cyanobactéries (algues bleu-vert); s'il y a lieu, cette personne remplira un formulaire de « Constat visuel de la présence d'une fleur d'eau ».

Il existe un [Guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries](#) qui explique comment les distinguer des végétaux observés dans nos lacs. [Consulter le site du MELCCFP sur les algues bleu-vert.](#)

Précautions à prendre si la présence d'algues bleu-vert est signalée sur notre lac

La Direction de santé publique recommande aux riverains qui prennent leur eau directement dans ces lacs de **ne pas utiliser cette eau pour boire ou faire des glaçons, ni pour laver, préparer ou cuire les aliments**. Faire bouillir l'eau n'est pas efficace pour éliminer les toxines. La qualité de l'eau à chacune des prises d'eau résidentielles dans un lac n'étant pas connue, elle recommande de prévoir une autre source d'approvisionnement en eau de consommation.

Aussi, s'il y a présence d'algues bleu-vert à proximité d'une prise d'eau résidentielle ou si l'eau du robinet a une odeur ou une couleur inhabituelle :

- Éviter d'utiliser cette eau pour l'hygiène personnelle (bains, douches, brossage des dents).
- La vaisselle devrait être rincée avec de l'eau non contaminée.

Durant la saison estivale :

- Ne pas se baigner aux endroits où l'eau est verte et dans les zones de dépôts d'écume d'algues bleu-vert. **Les enfants méritent une surveillance particulière**. Le port d'une combinaison de plongée de type « Wet Suit » ne protège pas la peau.
- Éviter de pratiquer des activités aquatiques dans les zones du plan d'eau où l'eau est verte ou parsemée d'écume.
- Ne pas laisser les animaux consommer cette eau, ni s'y baigner.
- Ne pas utiliser d'algicide pour détruire les algues bleu-vert, car les toxines sont libérées massivement à la mort des cellules.
- Pratiquer à nouveau vos activités aquatiques **24 heures après la disparition des fleurs d'eau** des zones récemment affectées.

Merci de contribuer à la santé de notre lac.

Votre conseil d'administration